Code BMS	Type	Chrono	Trade	BA BU	Rev
12	PO	04	CM	000	A

CHARTE

POLITIQUE DES ACHATS RESPONSABLES

Sommaire :

I. Introduction

II. Nos engagements envers nos Fournisseurs

III. Les engagements attendus de nos Fournisseurs

IV. Champs d'application

Signature numérique de DARGOUTH WISSAM
Date : 2025.11.28 09:30:06 +01'00'

Approved by boccard Alliance for success
Nicolas SIWERTZ
2025.12.01 17:39:58 +01'00'

A	11/2025	W.DARGOUTH Direction Achat	M.GENEUIL Direction Juridique	N.SIWERTZ Direction Industrielle	*Première émission*
Rév *Rev*	Date *Date*	Etabli *Written*	Vérifié *Checked*	Approuvé *Approved*	Objet de la modification *Subject of the modification*

I. Introduction

Dans le cadre de sa mission « *'Boccard Life & Energy Solutions: Caring for People & Planet'* » Boccard est engagé dans une démarche d'achats responsables.

La présente Politique formalise les engagements de Boccard et ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants (« Fournisseurs ») en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes, d'éthique des affaires, de respect des droits humains, de respect des normes de travail et de la préservation de l'environnement.

En signant la présente Politique, le Fournisseur s'engage à respecter, à mettre en œuvre ainsi qu'à faire respecter et mettre en œuvre par ses propres Fournisseurs l'ensemble des principes qui y sont exposés dans le respect des dispositions contractuelles et des législations et réglementations nationales et internationales applicables.

II. Nos engagements envers nos Fournisseurs

Mise en place de pratiques commerciales responsables et durables :

Nous œuvrons à construire des partenariats solides, respectueux et durables avec l'ensemble de nos Fournisseurs. Pour cela, nos activités sont conduites dans le respect strict des lois et réglementations applicables en vigueur.

Dialogue ouvert et communication claire :

Nous privilégions des échanges réguliers, constructifs et transparents avec nos Fournisseurs, afin de favoriser une collaboration efficace et garantir le respect mutuel des engagements. De plus, nous veillons à informer nos parties prenantes, internes comme externes, sur nos démarches en matière d'achats responsables.

Équité dans la sélection des Fournisseurs :

Notre processus de sélection repose sur des critères objectifs et prédéfinis, dans un cadre équitable et impartial.

Ce cadre est garanti par la charte BocEthic, applicable à l'ensemble de nos collaborateurs, qui formalise nos engagements vis-à-vis de nos partenaires internes et externes.

Intégration des aspects sociaux et environnementaux :

Nous incluons, dans la mesure du possible, des clauses à caractère environnemental et social dans nos appels d'offres, en cohérence avec les engagements définis par notre politique RSE.

Prévention de la dépendance économique :

Nous nous attachons à limiter les risques de dépendance économique vis-à-vis de nos Fournisseurs. À cette fin, nous mettons en place des outils d'évaluation et de suivi permettant d'identifier ces situations et, si nécessaire, de déployer des mesures correctives adaptées.

Sensibilisation et formation des acheteurs :

Nous engageons nos acheteurs dans un programme de sensibilisation et de formation couvrant l'ensemble des enjeux RSE (notamment les 7 piliers de la norme ISO 26000), avec un accent particulier sur les bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

III. Les engagements attendus de nos Fournisseurs

Éthique des affaires

Les Fournisseurs s'engagent à avoir une charte éthique qui répond a minima aux principes de la charte BocEthic de Boccard (https://www.boccard.com/wp-content/uploads/2024/07/BocEthic-FR.pdf).

Prévention de la corruption :

Ils doivent également respecter la réglementation en vigueur et proscrire toute forme de corruption ou de conflit d'intérêts (fraude, blanchiment d'argent, pots-de-vin, extorsion, etc.), que ce soit dans leurs relations avec Boccard ou avec leurs propres partenaires.

Lutte contre le financement du terrorisme et le trafic d'armes :

Les Fournisseurs s'engagent à se conformer aux réglementations applicables dans ces domaines et à mettre en œuvre des dispositifs de prévention et de détection des risques liés, directement ou indirectement, au financement du terrorisme et au trafic d'armes.

Pratiques anticoncurrentielles :

Les Fournisseurs doivent prévenir toute pratique contraire au droit de la concurrence, notamment l'abus de position dominante, les ententes sur les prix ou encore la divulgation d'informations confidentielles à des tiers, etc. Ils s'engagent plus largement à respecter l'ensemble des lois et règles encadrant le principe de concurrence.

Conflits d'intérêts :

Les Fournisseurs doivent éviter toute situation pouvant créer un conflit d'intérêts avec les collaborateurs de Boccard afin de garantir des prises de décision impartiales et objectives.

Protection des données et propriété intellectuelle :

Les informations transmises dans le cadre de la relation commerciale demeurent la propriété exclusive de Boccard et les Fournisseurs s'engagent donc à les traiter de manière confidentielle.

Les Fournisseurs s'engagent également à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données (RGPD) et à garantir le respect des droits de propriété intellectuelle.

Droits de l'homme :

Égalité et non-discrimination :

Les Fournisseurs s'engagent à assurer un traitement équitable et à garantir l'égalité des chances pour tous leurs collaborateurs, sans discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le genre, l'origine sociale ou ethnique, la religion, les convictions politiques, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle. Le recrutement et la promotion doivent se baser uniquement sur les compétences et la performance. Tout recours à la violence, à l'intimidation ou au harcèlement est strictement proscrit.

Travail des enfants et des jeunes :

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les normes nationales et internationales, notamment les conventions C138 et C182 de l'OIT, fixant l'âge minimum à 15 ans pour travailler (18 ans pour les activités à risque).

Les Fournisseurs s'engagent également à ce que les jeunes travailleurs ne soient pas exposés à des tâches dangereuses, susceptibles de nuire à leur santé physique ou morale, ou à leur scolarité.

Travail forcé et traite des êtres humains :

Les Fournisseurs s'engagent à ne pas recourir au travail forcé, obligatoire, asservi, illégal ou carcéral non rémunéré, conformément aux conventions C29 et C105 de l'OIT.

Les Fournisseurs s'engagent de même à interdire toute forme de traite des êtres humains.

Les activités professionnelles des Fournisseurs doivent donc reposer uniquement sur le consentement libre et volontaire, sans pression (ex : rétention de documents officiels, obligation de transmission d'une garantie financière, etc.)

Rémunération et temps de travail :

Les Fournisseurs s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de salaires, d'avantages sociaux et de durée du travail, incluant le respect du salaire minimum et la rémunération des heures supplémentaires.

Liberté syndicale et négociation collective :

Les Fournisseurs s'engagent à respecter le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément aux conventions fondamentales C87 et C98 de l'OIT.

Hygiène, santé, sécurité et conditions de travail :

Les Fournisseurs s'engagent à proposer un environnement de travail adapté et sûr, ainsi qu'à protéger la santé de leurs collaborateurs, sous-traitants, clients et des communautés locales. Ils s'engagent donc à identifier, évaluer et contrôler les risques liés à l'hygiène, à la sécurité et à la

santé au travail, et à mettre en place des mesures préventives et correctives adaptées pour prévenir, limiter et si possible éliminer les risques.

Environnement :

Les Fournisseurs s'engagent à se conformer aux législations et réglementations applicables, et à mettre en place des dispositifs permettant d'identifier, d'analyser et de maîtriser les risques environnementaux. Ils s'engagent également à adopter toutes les mesures nécessaires pour réduire ou éliminer ces impacts lorsque cela est possible.

Climat :

Les Fournisseurs s'engagent à adopter une démarche d'amélioration continue visant à limiter leur empreinte carbone, notamment par des actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Biodiversité :

Les Fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre des initiatives favorisant la préservation des écosystèmes et de la biodiversité tout au long de leur chaîne de valeur.

Ressources naturelles :

Les Fournisseurs s'engagent à instaurer un système de management environnemental (SME) leur permettant de suivre, maîtriser et réduire leur consommation de ressources naturelles non renouvelables (eau, pétrole, gaz, charbon, etc.) en privilégiant l'usage de matériaux durables, recyclés, recyclables, biosourcés ou réutilisables.

Déchets :

Les Fournisseurs s'engagent à limiter la production de déchets, à organiser un tri sélectif à la source, à assurer un stockage sécurisé et un transport adapté, et à privilégier leur valorisation (recyclage, compostage, méthanisation, valorisation énergétique) avant toute élimination.

Produits dangereux :

Les Fournisseurs s'engagent à garantir la traçabilité des produits dangereux et à veiller à ce que leur manipulation soit réalisée en toute sécurité à chaque étape de leur cycle de vie (transport, stockage, utilisation, traitement en fin de vie). Ils s'engagent également à former leurs collaborateurs et à mettre en place des procédures d'urgence adaptées en cas d'incident.

Pollutions :

Les Fournisseurs s'engagent à surveiller et réduire, autant que possible, les nuisances sonores, visuelles, olfactives ainsi que les rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol générés par leurs produits ou services tout au long de leur cycle de vie.

IV. Champs d'application

La présente Politique d'achats responsables s'applique à l'ensemble des entités du réseau des entreprises Boccard, à tous ses collaborateurs impliqués dans le processus d'achats ainsi qu'à l'ensemble des fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux de Boccard. Elle constitue un cadre de référence commun visant à garantir que chaque relation d'affaires soit conduite dans le respect des principes éthiques, sociaux et environnementaux portés par Boccard.

Date : 27/11/2025

SOCIETE	SIGNATURE